

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTION – PPCMOI 2017-05/I12-12 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 27 mars 2018, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA18 13 0031 accordant le projet particulier PPCMOI 2017-05/I12-12 visant à permettre la classe d'usages communautaire culte (p4) et autoriser l'usage « bureau administratif et local pour enseignement et promotion des activités d'un organisme religieux (sans assemblée ni cérémonie religieuse) » sans limitation quant à sa superficie de plancher, dans le bâtiment situé au 5845, boulevard Couture, lot numéro 1 332 386 du cadastre du Québec.

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 27 mars 2018.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 avril 2018.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard